

Fiche n°1.

ACCES - REAGIS

Identification de la structure

✚ Historique de l'ACI

ACCES-REAGIS a été créée en 1987 à partir d'une volonté locale du tissu associatif et des acteurs socioprofessionnels, en partenariat avec les élus des différentes communes. L'accent a été mis dès le début sur une démarche « d'insertion par l'économique », avec une forte professionnalisation des actions conduites. L'association comprend deux départements d'activité :

1. Le Département ACCES (Association intermédiaire) : L'association intermédiaire travaille principalement sur la zone du Sillon, notamment le canton de Savenay et depuis janvier 2004 sur la commune de Donges. Elle met à disposition des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, chez des particuliers, dans des collectivités, des entreprises ou chez des artisans.

2. Le Département REAGIS (chantiers d'insertion) : Le département REAGIS intervient sur le canton de Savenay et sur une 40 collectivité locale, ou établissements publics, situés sur la Presqu'île, le pays du Sillon et l'agglomération nazairienne.

ACCES-REAGIS porte plusieurs chantiers d'insertion et une association intermédiaire. De même, INSERETZ porte un chantier environnement, une association intermédiaire et propose un service de location de deux roues. Depuis 1999, ces deux associations se sont regroupées pour développer la formation en direction des salariés en insertion.

✚ Localisation de la structure

Acces - Reagis, structure adhérente au réseau national **CHANTIER école**, est implanté à Prinquiau. C'est une commune française, située dans le département de la Loire-Atlantique et la région Pays de la Loire. Le nombre d'habitants ne dépasse pas 2055 habitants et la superficie est de 2282 ha

✚ Contexte des actions développées.

L'économie de la commune est basée principalement sur les entreprises de transports et artisanales.

Emploi

Population active	993
Chômeurs	109
Taux de chômage	11%

Les supports d'activités

- Entretien et aménagement des espaces naturels et périurbains
- restauration de petit patrimoine
- valorisation de grands emballages bois
- atelier de fabrication bois (passerelle, abris bois, table...)
- agro-écologie (maraîchage et arboriculture)
- vente de paniers, commerce équitable.
- recyclage des déchets bois.

Les contrats de travail

Public concerné :

Chantier d'insertion multi-sites, multi-activités :

- 36 postes d'allocataires du RMI,
- 20 postes de jeunes de moins de 26 ans,
- 6 personnes relevant de la Cotorep,
- 3 personnes sous peine de justice (en placements extérieurs).

Résumé de l'action développée.

L'ACI, Acces-Reagis, développe une véritable expérience de travail qui permet aux salariés en parcours d'insertion recrutés dans le cadre des contrats aidés :

- une réadaptation professionnelle,
- et l'acquisition de compétences professionnelles et sociales.

La réalisation de ces activités bénéficie d'un encadrement technique et pédagogique destiné exclusivement à l'équipe des salariés de la structure. L'encadrant technique organise au mieux la situation de travail aux fins de permettre à chaque salarié de :

- développer ses capacités,
- de favoriser l'expression d'une demande permettant d'enclencher un processus d'insertion,
- de faciliter les liens avec les autres professionnels susceptibles d'apporter une réponse aux questions des salariés en insertion.

Démarche

En complément de la dimension formative, des temps de production sur les chantiers, des temps hors production, sont organisés et animés par une équipe pédagogique.

Concrètement, l'ACI permet la pratique collective d'activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits dans des domaines très diversifiés :

- actions sociales,
- amélioration de l'environnement,
- entretien d'équipements collectifs,
- services aux usagers,
- activités culturelles, etc.

Pour les salariés de moins de 26 ans, les problématiques particulières qu'ils rencontrent impliquent la conduite d'une action spécifique animée par des formateurs (six heures hebdomadaires sur le temps de travail). Objectif spécifique : permettre aux jeunes salariés de travailler sur la socialisation : avoir des repères, communiquer, avoir envie de construire un projet professionnel inscrit dans un projet de vie. Contenu : la formation qui est proposée aux salariés de moins de 26 ans comprend des ateliers d'échange, du sport éducatif, une ouverture culturelle. L'ensemble de ces activités s'appuie sur la pédagogie du jeu : participative et interactive.

Avec quels partenaires

Le Conseil général :

- finance l'encadrement technique sur la base d'un forfait (3 977,87 € au 1er octobre 2006) par poste occupé par des bénéficiaires du RMI (ce financement comprend les visites médicales d'embauche des bénéficiaires du RMI).
- apporte un forfait équivalent au RMI d'une personne seule (433,06 € au 1er janvier 2006) ainsi qu'un complément de financement équivalent à 5 % du SMIC brut chargé.

L'État prend en charge :

- l'accompagnement.
- les salaires des bénéficiaires du RMI en contrat d'avenir
- apporte 90 % du salaire résiduel au-delà du forfait RMI.

Le fonctionnement de la structure est financé par son activité économique :

- réalisation de travaux pour les collectivités locales,
- vente de produits...

Logique de développement à laquelle correspond l'opération

L'action de l'association s'inscrit dans des logiques :

- de lutte contre les exclusions sociales et professionnelles.
- la création d'activités et d'emplois,
- c'est un dispositif de développement territorial :
 - il associe, autour de l'ACI, différents acteurs territoriaux, dont les collectivités locales;
 - l'ACI a pour "cibles" les territoires les plus fragiles sur une logique de sensibilisation et d'information, de prévention et d'entretien.

Objet de l'innovation

En partenariat avec INSERETZ, l'association ACCES-REAGIS a mis en place le dispositif de formation ERGO FORM. Celui-ci s'adresse à l'ensemble des salariés des chantiers d'insertion sur le principe des entrées et sorties permanentes.

Le contenu du dispositif étant de permettre à chaque salarié d'acquérir les capacités et les comportements attendus en société et en situation de travail par la conjugaison de temps de travail et de temps de formation.

Valeur ajoutée

Un nombre important de bénéficiaires du RMI, ASS et API connaît des ruptures importantes vis-à-vis du monde du travail. Leur réinscription dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle nécessite d'organiser une situation de travail et une formation adaptées, aux fins de leur permettre de développer des compétences. C'est-à-dire

1. d'acquérir ou de réactualiser :
 - ses connaissances techniques,
 - des « savoirs -faire »,
 - des méthodes de travail pour évoluer vers de meilleures performances en qualité et en productivité.
2. de s'engager dans une démarche de formation.

La formation est un moyen qui contribue au développement des compétences professionnelles indispensables pour accéder à un emploi. Le chantier d'insertion Acces-Reagis constitue la réponse principale aux besoins de cette population.

Caractères originaux

L'ACI s'engage à :

- combler un vide laissé vacant par les organismes de formation.
- développer en direction d'un public en attente de formation et d'insertion :
 - les compétences professionnelles des salariés en parcours d'insertion par le biais de la formation
 - et les compétences sociales indispensables pour acquérir une certaine autonomie dans le travail, de la motivation, le sens des responsabilités, la capacité à travailler en équipe, l'adaptabilité.

Les difficultés rencontrées

La non prise en charge de la formation des salariés en parcours d'insertion

Types de territoires pour lesquels l'innovation présente un intérêt

Là où le public a besoin de visée généraliste qui consiste en :

- La mobilisation, socialisation et la dynamisation de la personne
- La nécessité de la faire entrer en formation.

Transférabilité

La principale condition d'un transfert réussi est l'inscription de la structure dans une dynamique locale de partenariat dont l'objectif est l'établissement des liens d'impact :

- L'établissement d'un partenariat avec les institutionnels et associatifs.

Conséquences prévisibles d'un transfert

Un transfert n'aura pas de conséquence sur l'opération originelle.

Personne ressource

M. Jean-Pierre CAILLON
ACCES – REAGIS La Moutonnaire 44260 PRINQUIAU
Tél : 02 40 56 64 12 ideal3@wanadoo.fr

Fiche n°2

A.V.E. P

Identification de la structure

L'Atelier Vendéen du Patrimoine (A.V.E.P) a été créé en 1990 pour effectuer des travaux en périphérie des monuments inscrits ou classés monuments historiques, ou de l'entretien du patrimoine non protégé au titre de MH.

Depuis 2000, l'A.V.E.P recentre l'activité sur le métier d'insertion. Les travaux de production concourent à l'amélioration du cadre de vie de la population locale, à la valorisation du patrimoine bâti et environnemental, à la mise en valeur touristique de lieux de visite, etc.

Localisation de la structure

L'association AVEP, adhérente à **CHANTIER école**, est localisée à la Roche-sur-Yon (en poitevin -saintongeais La Roche su Yun). C'est est une commune de la préfecture du département de la Vendée dans la région Pays de la Loire.

Contexte des actions développées.

Superficie	87,52 km ²	
Densité	563 hab / km ²	
Population en ZUS	6 426 hab	210e
Structure de la population	La Roche-Sur-Yon	Moyenne Nationale
Hommes	47,5%	48,6%
Femmes	52,5%	51,4%
Chômeurs	2 635	3 401 611
Taux de chômage (1999)	11,6%	12,9%
Taux de chômage dans le département	10,03%	

Les supports d'activités

- Espaces verts,
- Entretien du patrimoine,
- Travaux en périphérie des monuments,
- Bâtiment,

Les contrats de travail

Les salariés en parcours d'insertion sont essentiellement bénéficiaires :

- du RMI, de l'API,
- anciens TRACE,

- COTOREP Et PJJ.

Résumé de l'action développée.

L'ACI propose à des salariés en parcours d'insertion une aide ponctuelle pour intervenir concrètement sur un projet d'amélioration de leurs logements. L'enjeu, pour l'ACI, étant de permettre à ce public de :

- personnaliser leur cadre de vie et se maintenir dans leur domicile,
- s'initier à des techniques professionnelles du bâtiment, satisfaire ses besoins de façon autonome et accéder à un parcours d'insertion par l'activité économique.
- Valoriser le patrimoine bâti et environnemental,
- Mettre en valeur touristique de lieux de visite.

✚ La démarche

La démarche est élaborée en concertation permanente entre :

- les bénéficiaires,
- les services instructeurs chargés de repérer les salariés concernés,
- l'A.V.E.P

L'atelier est encadré par un professionnel formé pour assurer l'accompagnement technique des chantiers et le suivi social des bénéficiaires. Le service instructeur reste le référent principal tout au long de la prestation.

Les salariés en insertion suivent des formations externes :

- des remises à niveau,
- des cours d'alphabétisation
- des ateliers informatiques
- les formations proposées par l'AFPA et dans les autres centres de formation de Vendée.

D'autres formations comme la formation gestes et postures, ainsi que l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) sont suivies pendant le temps de travail rémunéré.

La fonction d'accompagnement social et professionnel est externalisée ; elle est déléguée à l'ADEPY, centre d'APP de la Roche sur Yon.

✚ Avec quels partenaires

Le réseau partenarial est riche et diversifié:

- Dans la sphère institutionnelle, on compte : la DDTEFP, le conseil général, la DRAC et la MSA.
- Dans la sphère de l'emploi : l'ANPE, les missions locales, le PLIE et les autres SIAE du territoire.
- Dans la sphère sociale : l'ADEPY, Antenna (équivalent de l'ADEPY), les services instructeurs. Les salariés en insertion de l'association bénéficient des prestations proposées par deux centres de formation (l'ADEPY et Antenna), dans le cadre de la formation complémentaire : atelier recherche d'emploi, curriculum vitae, suivi individualisé...
- Dans la sphère de la santé: la CPAM, le médecin du travail, le COVSS, les CMP, certains hôpitaux, des centres d'alcoologie et toxicologie.

✚ Logique de développement à laquelle correspond l'action

- L'insertion sociale et professionnelle d'un public en grande difficulté.
- La consolidation du lien social
- Le développement local.

Objet de l'innovation

Ce dispositif original par son approche globale permet de répondre à plusieurs objectifs, à savoir :

- Consolider la sphère privée des plus démunis, en leur permettant :
 - valoriser leurs propres habitats.
 - acquérir des « savoirs faire ».
 - développer leur autonomie.
 - renforcer l'attractivité de l'environnement local.

Effets spécifiques attendus de l'innovation

Les personnes en parcours d'insertion obtiennent :

- un emploi d'insertion et une formation adaptée,
- un accompagnement social individuel.
- L'amélioration et l'appropriation de leurs logements.
- la valorisation de leurs propres habitats
- La mise aux normes de leurs habitats
- La réconciliation avec leur environnement.

Valeur ajoutée

- Proposer à des jeunes couples démunis en parcours d'insertion de :
 - réhabiliter,
 - aménager
 - et améliorer leurs logements.
- insérer un public en difficultés en leur procurant :
 - un accompagnement social personnalisé,
 - une formation,
 - et un emploi au terme du parcours d'insertion.

Le bâtiment est un secteur en tension.

Caractères originaux

Les salariés en parcours d'insertion ont comme support d'activité leurs propres logements. Le Partenariat entre un ACI, une collectivité, un organisme HLM et Collectivité territoriale pour des actions d'insertion sociale et professionnelle par auto-rénovation et entretien des logements et l'emploi.

Une démarche qui allie le développement de l'autonomie des personnes, leur intégration à la cité à leur insertion autour de la mise au travail, l'accès aux soins, la régulation des problèmes de comportement, etc. ...

Types de projets pour lesquels l'innovation présente un intérêt

Projets territoriaux de développement ayant pour objectifs :

- la réhabilitation du patrimoine et des logements HLM.
- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,
- la création du lien social, la cohésion sociale.

Les aspects intéressants pour un transfert résident dans :

- le dispositif permet aux démunis, à travers la réhabilitation de leurs logements :
 - construire symboliquement leur moi et un mode de vie,
 - apprendre à satisfaire leurs besoins de façon autonome,
 - s'intégrer dans l'environnement local.

- acquérir des « savoirs faire », bénéficiaire d'une formation.
- Le dispositif permet aux HLM et à la commune de :
 - De réconcilier les habitants avec leur environnement local
 - Associer les personnes à l'entretien de l'espace.
 - L'intégration des personnes à la cité.

Avis sur les facteurs les plus déterminants de la réussite

Les facteurs les plus déterminants de la réussite relèvent de la méthode :

- engagement préalable de la collectivité locale et/ou des HLM,
- accompagnement social et professionnel assuré par l'association au delà du terme des travaux,
- et des savoir-faire : participation active du bénéficiaire à la conception et aux travaux de son futur logement.

Transférabilité

La question des capitaux financiers, du support d'activité, des partenaires et de la concurrence (menacer l'activité existante d'un acteur potentiel local), se pose.

Personne ressource

M. Pierre VIGNAUD
AVEP
154, bd Aristide Briand
85000 LA ROCHE SUR YON
Tél : 02 51 36 09 06
Email : asso@avep.fr

Fiche n°3

Identification de la structure

✚ Historique de l'ACI

L'association "Groupe Recherche d'Emplois Nouveaux" (GREN) a été créée en juillet 1993, pour répondre à un grave déficit en termes d'accueil, de suivi et d'insertion, des publics en grande difficulté sur le nord côte d'Or.

Une première équipe a été créée sur le secteur de Châtillon sur seine, en août 1994.

Une seconde équipe a vu le jour en décembre 1994, sur le secteur de Semur en Auxois. Cette dernière a été délocalisée sur le Montbardois en 2003.

✚ Localisation de la structure

Les bureaux de l'association GREN, adhérente à **CHANTIER école**, sont situés à Châtillon sur Seine. Toutefois, sa zone d'intervention reste l'arrondissement de Montbard. Au sein de la structure, 12 postes sont destinés à des personnes localisées sur le Châtillonnais, et 12 postes pour des personnes vivant sur le Montbardois.

✚ Contexte des actions développées.

Population : Le département se classe dans la moyenne des départements français pour sa population (5815 habitants. (2004), mais en raison de sa superficie, sa densité est faible (56 hab/km²) à l'échelon national (63e). Plusieurs communes du Châtillonnais ne comptent pas plus de 6 habitants au kilomètre carré.

Structure de la population	Montbard	Châtillon sur seine
Hommes	48,8%	
Femmes	51,2%	
Taux de chômage	7,5%	
L'activité dominante	l'agriculture	

Les milieux ruraux constituent une grande partie du département et connaissent le dépeuplement.

✚ Les supports d'activités

Les travaux réalisés par les salariés en parcours d'insertion sont les suivants :

- Entretien et aménagement des espaces verts,
- Petite maçonnerie.

Plus occasionnellement, des travaux de bûcheronnage.

✚ Les contrats de travail

Les bénéficiaires de l'action :

- 45 à 50 salariés sont accueillis chaque année :
- Près de 2/3 sont issus du dispositif RMI,

- les femmes représentent environ 1/5ème des effectifs.
- 24 postes en contrat aidé (4 postes de moins avec la mise en place des Contrats d'Avenir).

Résumé de l'action développée.

Le territoire d'intervention de la structure est vaste et dépeuplé. En outre, les moyens de transports restent très limités (plusieurs communes non desservies en transport collectif).

Travaillant pour une multiplicité de donneurs d'ordres dans ce milieu rural atomisé, l'ACI G.R.E.N est obligée de parcourir le territoire pour :

- Aller chercher les salariés sur Montbard et Châtillon,
- Réaliser les chantiers,
- Assurer sa mission d'accompagnement
- dénicher de nouveaux commanditaires pour assurer son fonctionnement et maintenir un support d'activité pour les salariés en parcours d'insertion

L'amplitude du territoire qu'elle est amenée à couvrir, la multiplicité des lieux de réalisation des chantiers, les problèmes de mobilité rencontrés par les salariés, l'éloignement entre bureaux-chantier-atelier, l'ont amenée à mettre en œuvre des moyens de locomotion spécifiques.

Actuellement, l'ACI rayonne sur l'ensemble de l'arrondissement (avec une activité plus particulièrement développée sur le Châtillonnais).

✚ Avec quels partenaires

La majorité des commanditaires de chantiers sont les collectivités locales (communes et communauté de communes).

Les partenaires financiers sont :

- Le Conseil général :
 - subvention de fonctionnement et d'investissement
 - Prise en charge d'une partie de l'emploi tremplin
 - Prise en charge d'une partie des salaires des Contrats d'avenir (RMI)
 - Subvention relative aux chantiers PPI (restauration de petit patrimoine).
- Conseil régional : financement d'un emploi tremplin
- DDTEFP : subvention d'accompagnement et prise en charges contrats aidés
- FSE : subvention de fonctionnement

Logique de développement à laquelle correspond l'action

L'action de l'association G.R.E.N s'inscrit dans des logiques :

- de lutte contre les exclusions sociales et professionnelles.
- la création d'activités et d'emplois,
- c'est un dispositif de développement territorial :
 - il associe, autour de l'ACI, différents acteurs territoriaux, dont les collectivités locales
 - l'ACI a pour "cibles" les territoires les plus fragiles sur une logique de sensibilisation et d'information, de prévention et d'entretien.

Valeur ajoutée

La singularité de l'ACI, c'est une valeur ajoutée :

- sociale, sociétale, économique et éducative,
- l'ACI permet la sensibilisation à la question de l'entretien de l'espace vert, du petit bâti etc.

- La formation des salariés en parcours d'insertion.
- la création d'activités et d'emplois,
- Le développement et la mobilisation des partenaires institutionnels
- La valorisation du patrimoine : atout touristique.

Objet de l'innovation

L'objet de l'innovation porte sur :

- Le rayonnement sur un territoire plus vaste.
- La démultiplication des commanditaires (essentiellement des petites communes)

✚ **Logique de développement à laquelle correspond l'opération**

L'opération s'inscrit dans le cadre :

- Politique d'emploi et de cohésion sociale
- développement local
- développement durable.

✚ **Caractères originaux**

Les commanditaires de l'association sont nombreux : si un commanditaire décide de ne plus travailler avec l'ACI, cela ne met pas en péril son activité, son fonctionnement.

✚ **Les difficultés rencontrées**

- Inflation des coûts indirects de personnel
- Surcoûts financiers : ramassage des salariés
- Surcoûts commerciaux : absence d'un gros donneur d'ordre en milieu rural
- Multiplication des coûts d'accompagnement social et de fonctionnement

✚ **Types de territoires pour lesquels l'innovation présente un intérêt**

Milieu rural atomisé

Transférabilité

La principale condition d'un transfert réussi est l'inscription de la structure dans une dynamique locale de partenariat dont l'objectif est l'établissement des liens d'impact :

- L'établissement d'un partenariat avec les institutionnels, les partenaires économiques et associatifs.
- un partenariat regroupant comme interlocuteur de l'ACI les partenaires économiques et associatifs locaux, voire l'ensemble des principales organisations professionnelles agricoles (ADASEA, MSA, Chambre d'Agriculture, CGER, CDJA, Crédit Agricole, SAFER).

La question du foncier des capitaux, des partenaires, de la motivation se pose. Dans des zones peu densément peuplée, le territoire d'intervention de la structure est nécessairement vaste : ignorée cette règle peut conduire tout le monde à la faillite.

Conséquences prévisibles d'un transfert

Un transfert n'aura pas de conséquence sur l'opération originelle.

Personne ressource

Catherine Audubert
Association GREN
La Barotte
Route de Langres
Côte d'Armor
Tél : 03 80 91 06 48
Email : gren2@wanadoo.fr

Fiche n°4

Association d'insertion du chemin de fer du Livradois Forez (AICFLF)

Identification de la structure

- **Localisation**

Le siège de l'association AICFLF, adhérente à **CHANTIER école**, est situé à 5 Km de la mairie de Bonneval dans le département de la Haute Loire. Ce département appartient à la région Auvergne. D'une superficie de 4777 Km², il dénombre 217 300 habitants en 2005, répartis dans 3 arrondissements, 3 Pays, 35 cantons et 260 communes, avec une densité de 42 habitants au Km².

- **Caractéristiques essentielles du territoire (zonage, population...)**

La population Altiligérienne se concentre essentiellement autour des principaux axes de communication à savoir : le bassin du Puy, Yssingeaux et Langeac/Brioude.

- **Contexte économique et social**

Taux de chômage (2005) 6,1% (données nationales 9,6%).
L'activité dominante : l'agriculture.

Contenu de la pédagogie de l'ACI

L'AICFLF intervient sur un rayon de 40 km autour de Sembadel (densité de 14 habitants au Km²). Elle participe à la réalisation, en plus des travaux d'utilité publique dans ses compétences (notamment le défrichage, l'abatage délicat, le déneigement manuel, le second œuvre en bâtiment etc.), d'un chantier d'insertion sur l'emprise des trains touristiques dans le Livradois Forez (Département de la Haute Loire, de la Loire et du Puy de Dôme)

- **Les supports d'activités**

Le chantier intervient principalement pour le compte des collectivités locales propriétaires d'emprises ferroviaires (149 Km linéaires en Livradois Forez) sur les régions Rhône-Alpes et Auvergne dans trois départements (42, 43 et 63). Le support d'activité répond à un besoin ponctuel des collectivités riveraines.

- **Quels donneurs d'ordres ?**

Les donneurs d'ordre publics représentaient 90 % du CA annuel entre 2004 et 2006 ce qui induisait une dépendance de fait de l'association. Dépendance peu inquiétante stratégiquement à court terme du fait du monopole de l'AICFLF sur le secteur de l'entretien ferroviaire.

- **Les bénéficiaires**

Le chantier d'insertion de l'AICFLF, agréé par le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), accueille en contrat aidé un public rencontrant des difficultés d'ordre social, professionnelles, matérielles, de santé etc. Intervenant dans un rayon d'environ 40 Km du lieu de vie associatif à Sembadel Gare, elle assure aux salariés en parcours un service de ramassage payant à prix coûtant assuré par l'encadrant technique.

La typologie des salariés en insertion de l'AICFLF :

- 40 % de travailleurs en situation de handicap/23% au niveau national
- 20 % sous main de justice/12%
- 80 % sans formation/60%

Résumé de l'action développée.

L'association a pour but de réaliser l'entretien prévisionnel de près de 150 Km linéaire de voie ferrée. Les demandes grandissantes de travaux annexes de la part des collectivités est très important:

- 157 ouvrages d'art,
- 18 passages à niveau,
- Plus de 600 poteaux et panneaux de signalisation ferroviaire et routière
- 70 km de fossés, de bord d'emprises à remettre à niveau et entretenir chaque année. D'autres chantiers annexes hivernaux (particuliers, ONF, EPCI, communes, etc.)

• Les partenaires

1. Le Fond National d'Assurance Formation des Exploitations et entreprises Agricoles (FAFSEA) organise :

- des formations collectives à destination des salariés en insertion.
- des « Journées santé dans les chantiers » en collaboration avec les médecins de travail compétents du département (Centre de gestion de la fonction publique territoriale, MSA et CPAM)
- des actions collectives de prévention et de prise en charge de la santé devraient se mettre en place en 2008.

2. Le Conseil Général de la Haute-Loire finance

- l'accompagnement à l'effort de formation de l'AICFLF
- et les actions de formation des salariés permanents.

3. La MSA 43 assure, depuis 2005,

- un suivi psychologique mensuel des encadrants techniques par un financement exceptionnel.
- Le service prévention de la MSA 43
- des formations de sensibilisation des salariés à la prévention des risques au travail.

D'autres partenaires périphériques ne figurent pas sur le schéma organisationnel précédent pour ne pas le surcharger, il s'agit de : Inspection du travail (DDAF) ; Dispositif local d'accompagnement de la Haute-Loire (DLA 43) ; Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) ; Service d'accompagnement à la vie sociale de la Haute Loire (SAVS 43) ; Hôpital psychiatrique Sainte Marie du Puy en Velay ; Syndicats d'employeurs (BTP et agricole) ; Consulaires (Chambre d'agriculture, de commerce et d'industrie) ; Office national des forêts (ONF) ; l'ANPE, le CG 43, le SAP et la Communauté de communes du pays de St Bonnet le Château (Loire) sont signataires de convention avec l'AICFLF.

• Valeur ajoutée

La valeur ajoutée réside dans la réponse donnée aux besoins du territoire :

- en initiant des activités nouvelles créatrices d'emplois
- en mettant en valeur la situation stratégique de l'Etoile de Sembadel en termes touristique.

Le plan de situation ferroviaire inter régionale relie les bassins clermontois, le bassin ponot et la vallée du Rhône en termes de bassin de chalandise et localement les villes de caractères : Ambert, la Chaise Dieu et St Bonnet le Château. En effet le train roule depuis l'été 2005 et il faut l'entretenir, 35 000 touristes ont emprunté les deux lignes opérationnelles et la troisième en projet devrait en apporter 10 000 supplémentaires dès la deuxième année.

Objet de l'innovation

L'innovation porte sur :

- l'inscription prioritaire du projet train touristique dans le Schéma Touristique de la Région Auvergne et dans le Schéma Touristique du Département de la Loire et du Puy de Dôme.
 - la restructuration et pérennisation du chantier d'insertion de l'AICFLF dans le cadre de la spécialisation ferroviaire et du développement territorial du Syndicat d'Aménagement du pays de la Chaise Dieu.
- **Effets spécifiques attendus de l'innovation sur le développement local**
 - L'innovation contribue à la mise en valeur d'un atout local : l'emprise ferroviaire en termes d'infrastructure interdépartementale et interrégionale dans le Livradois Forez (Département de la Haute Loire, de la Loire et du Puy de Dôme) ou tous travaux d'utilité publique dans les compétences de l'association.
 - **Caractères originaux**

Le train roule depuis l'été 2005 et il faut l'entretenir, 35000 touristes ont emprunté les deux lignes opérationnelles et la troisième en projet devrait en apporter 10 000 supplémentaires dès la deuxième année. La mise en œuvre de cette restructuration qui entre dans le cadre de la spécialisation ferroviaire et du développement territorial du SAP et de la pérennisation du chantier, est une action innovante.

Transférabilité

Le transfert nécessite de pouvoir mobiliser dans la durée l'institutionnel, le financeur, les services publics de la politique de l'emploi et les salariés en parcours d'insertion et d'adosser l'action à un chantier d'insertion.

Fiche n°5

Lacs, Rivières et Sentiers

Historique

Lacs, Rivières et Sentiers, association adhérente à **CHANTIER école**, a été créée en 1992, suite à la mobilisation de deux personnes très impliquées dans le champ de l'insertion et de l'environnement. Une étude de faisabilité financée par le Conseil Général des Hautes-Alpes (05) a permis de définir les termes du projet associatif fondateur. Les constats de base portaient sur :

- l'évolution de la société rurale et l'état d'abandon des zones naturelles qui de ce fait présentaient de grands risques environnementaux (inondations, incendies, dégradation des paysages, moins value touristique...),
- le chômage récurrent d'une partie significative de la population rurale.

Le support économique choisi s'appuie sur ces deux constats et repose sur des interventions qualifiées dans l'environnement en zone rurale avec comme donneurs d'ordre principaux le département et en zone urbaine avec la ville de Gap.

✚ Localisation de la structure

Gap (en provençal Gap [□gap]) est une commune française située dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, chef-lieu du département des Hautes-Alpes. Les habitants sont appelés Gapençais

✚ Le contexte des actions développées.

Superficie	110,43 km ²
Densité	328 hab / km ²
Structure de la population	Gap
Hommes	47,8%
Femmes	52,2%

✚ Contexte économique et social

Taux de chômage (1999)	10,5%	12,9%
Taux de chômage (2005)	7,6%	9,6%

✚ Les supports d'activités

Les activités développées par l'association :

- L'entretien des cours d'eau (dégagement d'embâcles, restauration des berges dégradées, canaux d'irrigation...);

- La gestion de l'espace (travaux forestiers : abattage, entretien et remise en état de sentiers villageois, débroussaillage de talus, fossés et abords d'édifices...) ;
- Le nettoyage physique et visuel (tri des déchets sur décharges, dépôts sauvages...) ;
- La revégétalisation des décharges sauvages ;
- L'aménagement de sites (signalétique et mobiliser d'extérieur) ;
- Les travaux d'entretien (OPAC 05) aux abords des quartiers d'habitat social (enlèvement de déchets verts, débroussaillage) ;
- Service muletier : débardage forestier et en rivière

Les contrats de travail

- Les bénéficiaires

Des salariés en parcours d'insertion sont recrutés dans le cadre des contrats aidés.

- 22 hommes et 3 femmes ; 17 bénéficiaires du RMI
- 2 Jeunes - de 25 ans ; 22 + de 25 ans ; 4 + de 50 ans
- 12 CA ; 8 CAE ; 3 CEC ; 1 CES ; 1 CES/CAE

Les commanditaires

- Les collectivités territoriales du département : Mairies : Gap, Mison, Savines, Orcières Merlette, Saint - Etienne - en Dévoluy, Forest Saint Julien, Ventavon, Le Poët, l'Argentière - La Bessée
- Les Communautés de Communes : du Dévoluy, du Serrois.
- Établissements publics à caractère administratif : ASA Gap, ASA Ventavon, ASA Dignes Tallard
- Établissement privés, semi privés : Phytosem, Camping Alpes Dauphiné
- OPAC 05 : missions auprès des abords des quartiers d'habitat social

Résumé de l'action développée.

L'action de l'association a pour but :

- De favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi par une mise en situation de travail collectif et individuel, aussi bien que par la formation
- De réactiver le besoin d'intervenants dans le domaine de l'entretien de l'espace des zones rurales et naturelles par des actions adaptées à ces besoins.
- De favoriser la reconnaissance et l'attractivité des métiers de l'environnement.
- De contribuer au développement local par le biais de la sauvegarde du patrimoine.
- de réhabiliter et entretenir des zones naturelles et d'aménager de nouveaux espaces verts.
- Sensibiliser l'opinion publique et les pouvoirs publics à l'amélioration de l'environnement par la création de nouveaux emplois.
- Établir et développer avec les partenaires un relationnel actif, efficace et dynamique.

La démarche

Des salariés en parcours d'insertion effectuent des chantiers d'entretien des espaces ruraux et du patrimoine paysager en zone de montagne par des interventions adaptées.

Sur les chantiers, l'encadrement des équipes d'intervention comprend un responsable technique, et 3 chefs d'équipe dont 2 à temps plein et habilités à la fonction tutorale.

Le personnel d'intervention de l'association, composé de 18 personnes, en moyenne, est constitué de trois équipes d'intervention :

- Une équipe « entretien de l'espace » ; Une équipe « petits chantiers » ; Une équipe « service muletier ». L'enjeu, pour l'association, étant de
 - remobiliser et redynamiser,
 - réhabituer aux rythmes de travail et à la vie d'équipe,
 - revaloriser et former les salariés en parcours d'insertion.
 - Une formation technique sur l'entretien des espaces naturels, l'adaptation au poste de travail, l'entretien du matériel et l'initiation aux techniques muletieres : traction animale et débardage forestier et en rivières.

Les salariés bénéficient d'un accompagnement individualisé qui se construit dès l'embauche avec le salarié dans le cadre de procédures d'évaluation et de points d'étapes.

Ressources financières

Les ressources de l'association comprennent :

- les subventions :
 - de l'État,
 - De la Région,
 - Du Département
 - De la Ville de GAP (Contrat de Ville PLIE)
 - Des fondations publiques et privées

Avec quels partenaires

Lacs, Rivières et Sentiers privilégie les relations avec tous les partenaires :

- Le ministère du Travail, Ministère de la Justice,
- DDASS,
- DDTEFP 05,
- Région PACA (ARPE),
- Le conseil général 05
- PLIE.

Objet de l'innovation

L'objet de l'innovation porte sur :

- La réactivation du besoin d'interventions qualifiées dans le domaine de l'entretien de l'espace des zones rurales et naturelles par des interventions adaptées à ces besoins.
- Favoriser la reconnaissance des métiers de l'environnement à dimension humaine
- Sensibiliser et combler un manque en ce domaine au niveau du territoire.
- Articuler insertion par l'économique, protection de l'environnement et aménagement du territoire dans le cadre d'un développement rural durable.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée réside d'une part dans

- La promotion d'activités nouvelles et des emplois nouveaux

- L'amélioration des conditions de la gestion de l'espace naturel, de l'eau et des milieux aquatiques qui font partie du patrimoine commun de la nation.
- le renforcement de l'identité du territoire et l'attractivité des activités rurales en les aidant à évoluer aux fins de mieux accueillir de nouveaux candidats.

Logique de développement à laquelle correspond l'opération

Les activités de l'association représentent un grand intérêt du point de vue :

- du développement local : réimplantation d'un ancien secteur d'activités
- du développement durable. Viables à long terme, ces activités s'inscrivent parfaitement dans la logique de développement durable des territoires, en contribuant : à l'optimisation de l'espace rural et naturel qui sont menacés,
- développement partenarial : L'association a une convention d'utilité sociale : avec la DDTEFP, l'ANPE, une entreprise privée (parrainage), les ACI adhérents à CHANTIER école. Elle participe aux différentes instances locales économiques, CTA

Caractères originaux

Les actions développées par l'ACI montrent bien que les SAIE pourraient être particulièrement actives en ce qui concerne :

- L'aménagement et l'entretien du patrimoine naturel face à son abandon progressif,
- la création de structures adaptées impliquant les ACI, les pouvoirs publics et les collectivités locales. Le développement local et partenarial
 - Contrat de Ville de Gap, Fondation de France, Fondation Vivendi, Fondation Valvert, Fondation agir pour l'Emploi, Fondation Vinci, Caisse d'Épargne,
 - Parc National des Écrins ; Parc National Régional du Queyras, Nature et découvertes,
 - Communes, Mairies du 05 et de sa périphérie, établissements publics.

Types de territoires pour lesquels l'innovation présente un intérêt

Tous les territoires soucieux de :

- Protéger le patrimoine naturel,
- Favoriser la reconnaissance des métiers de l'environnement là où il est nécessaire d'agir.

Transférabilité

Le transfert nécessite une collaboration étroite en amont et en val à l'établissement d'un partenariat efficace entre :

- les ACI, les élus locaux, les services des départements, la Région, voire
- le Conservatoire du littoral,
- les agences de l'eau,
- les autres associations (nature, pêcheurs, randonneurs...).

Résumé des aspects intéressants pour le transfert

Les actions développées s'inscrivent dans la combinaison de différentes logiques :

- Relance des activités ayant disparues,
- Valorisation d'un atout local,

- Travail partenarial efficace.
- Insertion sociale et professionnelle des salariés en parcours d'insertion.

Personne ressource

Mme Sandrine PASCHOS
LACS, RIVIERES ET SENTIERS
2A rue Sainte Marguerite
05000 GAP
Tél : 04 92 52 08 78
Email : lrs@wanadoo.fr

Fiche n°6

Identification de la structure

Historique de l'ACI

L'Association « Les Jardins de Magister » a été déclarée en Sous- Préfecture de JONZAC le 23 mars 2000 sous le N° 0171004288, parue au Journal Officiel du 22 Avril 2000 sous le N° 254. La présentation du projet a été faite au Conseil Municipal de SEMILLAC le 4 Février 2000. Les membres du Conseil Municipal ont accueilli très favorablement ce projet.

L'association, adhérente à **CHANTIER école**, au réseau Cocagne et au réseau Ecole et Nature, s'inscrit dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique. En ce sens qu'elle propose une offre d'utilité sociale et une action de développement local. Ce projet s'inspire de l'expérience des Jardins de Cocagne.

Localisation de la structure

Les Jardins de Magister sont installés sur la Commune de Semmillac Un Jardin de Cocagne sur le canton de Saint-Ciers sur Gironde (enjeu 2) Chantiers d'insertion de restauration du petit patrimoine (enjeu 2)

Contexte des actions développées.

Semillac est une commune française, située dans le département de la Charente-Maritime et la région Poitou-Charentes.

Population	52 hab
Densité	21 hab / km ²
Taux de chômage	19,2%
Activité dominante	L'agriculture

Les supports d'activités

- une activité de maraîchage biologique.
- une activité de production de légumes biologiques

Les contrats de travail

L'association accueille des :

- personnes en recherche d'emploi,
- bénéficiaires des minima sociaux,
- et des Rmistes sur un dispositif d'insertion original.

Résumé de l'action développée.

L'association « Les jardins de Magister » allie :

- mise en situation de travail par la production et la transformation de légumes de saisons biologiques,
- accompagnement social et professionnel des salariés en parcours d'insertion.

- et participent ponctuellement aux initiatives locales telles que Fête de l'Asperge ou Pédalons Gabaye...

La production des Jardins de Magister est distribuée à :

- à un réseau d'adhérents, via un panier hebdomadaire contenant les légumes et les fruits de saisons, que les adhérents achètent 10 euros par semaine.
- Aux communes de St Ciers sur Gironde, Braud et Saint Louis, Blaye...

L'association a créé une structure analogue sur le canton de Saint-Ciers sur Gironde.

Démarche

S'inspirant de l'expérience des Jardins de Cocagne, l'association des Jardins de Magister, structure d'insertion par l'économique, associe mêle réinsertion professionnelle et action de développement local. Encadrés par un maraîcher professionnel qui élabore un plan de culture, des salariés en parcours d'insertion :

- préparent la terre,
- cultivent des légumes biologiques, sur plus de 2 hectares de terrain.
- organisent la distribution de la production, une fois par semaine, aux adhérents.
- Le panier, qui correspond à la consommation d'une famille de 4 personnes.

L'enjeu, pour l'ACI, étant de permettre à un public féminin :

- D'acquérir des savoirs faire et des savoirs être,
- De se former,
- De retrouver un statut social, un salaire, une activité.
- et de construire un projet personnel.

Créer et animer un support de remise au travail pour des personnes en difficultés sociales dans le cadre d'une activité de maraîchage biologique.

Avec quels partenaires ?

Les partenaires financiers :

- Conseil Régional Poitou-Charentes,
- le Conseil Général de Charente-Maritime,
- La Communauté de Communes de Haute Saintonge. Sollicitée pour :
 - programme d'initiative communautaire LEADER,
 - +Commission Économie Sociale et de sa Commission Agriculture,
- La Direction Départementale de l'Agriculture (Contrat Territorial d'Exploitation ; Objectif 2 - FEOGA pour des subventions d'équipement).
- la Préfecture de Charente-Maritime. Sollicitée pour :
 - Fonds National Aménagement du Territoire pour le développement durable associant création d'emploi, solidarité et qualité de l'environnement,
 - Droit des Femmes.
- Les Fondations Privées (SNCF, AXA, VIVENDI etc.)
- Le Secrétariat d'État à l'Économie Solidaire.
- La Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Sollicitée pour :
 - la présentation du projet au CDIAE,
 - FSE - Objectif 3, plus précisément dans le cadre des axes 2, 5 et 6 :
- Groupement des Agriculteurs Biologiques du Département
- LIONS' CLIB de Jonzac (partenaire économique)

- Sont également sollicités : La Chambre Régionale de l'Economie Sociale, le Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour les Handicaps et l'Insertion, IRIS, le GIP-Qualité de la Formation ...

Objet de l'innovation

Agir spécifiquement pour :

- la réalisation d'actions spécifiques en direction des femmes souhaitant reprendre un emploi après une période d'inactivité.
- L'initiation des activités nouvelles permettant au public féminin de travailler plusieurs cibles professionnelles : ouvrier agricole, viticole, gestion des stocks, magasinage, techniques de vente, chauffeur-livreur, agent d'entretien et de maintenance, BTP... Elles permettent en outre de développer des compétences transférables sur des cibles professionnelles autre que le maraîchage.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée réside dans :

- La création d'une structure d'insertion par l'économique proposant :
- une offre d'utilité publique
- une action de développement local.
- La valorisation de l'agriculture bio et l'environnement
- L'insertion d'un public discriminé.

Logique de développement à laquelle correspond l'opération

L'ACI privilégie un public féminin peu pris en compte dans l'offre d'insertion sociale et professionnelle locale alors qu'il est majoritaire chez les allocataires du RMI et les minima-sociaux.

Caractères originaux

L'initiation d'une démarche partenariale de construction d'une structure, adaptée :

- L'environnement social et économique,
- Répond aux besoins spécifiques du territoire
- Aux besoins du public.

Types de territoires pour lesquels l'innovation présente un intérêt

Tous les territoires sans exception. L'offre d'insertion est relativement faible pour les femmes, particulièrement dans le cas des chantiers d'insertion occupés à 90% par des hommes.

Transférabilité

La principale condition d'un transfert réussi est l'inscription de la structure dans une dynamique locale de partenariat dont l'objectif est l'établissement des liens d'impact :

- L'établissement d'un partenariat avec les institutionnels, les partenaires économiques et associatifs.
- un partenariat regroupant comme interlocuteur de l'ACI les partenaires économiques et associatifs locaux, voire l'ensemble des principales organisations professionnelles agricoles (ADASEA, MSA, Chambre d'Agriculture, CGER, CDJA, Crédit Agricole, SAFER).

La question du foncier des capitaux, des partenaires, de la motivation se pose. Dans des zones peu densément peuplée, le territoire d'intervention de la

structure est nécessairement vaste : ignorée cette règle peut conduire tout le monde à la faillite.

Conséquences prévisibles d'un transfert

Un transfert n'aura pas de conséquence sur l'opération originelle.

Résumé des aspects intéressants pour le transfert

L'action de l'association s'inscrit dans des logiques :

- de lutte contre les exclusions sociales et professionnelles.
- la création d'activités et d'emplois,
- c'est un dispositif de développement territorial :
 - il associe, autour de l'ACI, différents acteurs territoriaux, dont les collectivités locales;
 - l'ACI a pour "cibles" les territoires les plus fragiles sur une logique de sensibilisation et d'information, de prévention et d'entretien.

Personne ressource

JARDINS DE MAGISTER (LES)
M. Philippe DRIANO
78, avenue de la République
17150 MIRABEAU
Tél : 05 46 04 06 87
Email : biomagister@orange.fr

Fiche n°7

Identification de la structure

✚ Historique de l'ACI

L'histoire de l'association « Rivières et Bocages » de Basse-Normandie remonte au Groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE¹). L'objectif du GRAPE était de sensibiliser les élus locaux et les différents partenaires sur l'abandon prononcé de l'entretien du patrimoine naturel et la nécessité de relayer les populations rurales et agricoles qui en avaient la charge (voir encadré). En 1988, le GRAPE et plusieurs associations membres réunis dans le cadre des travaux d'utilité collective (TUC), ont confié à l'association « Rivières et Bocages » les chantiers d'entretien et d'aménagement des milieux naturels (rivières, bocages, littoral) et les chantiers de formation liés au nettoyage des rivières et des bocages.

✚ Localisation de la structure

L'ACI « Rivières et Bocages », adhérente à **CHANTIER école**, est implanté à Vire. C'est une commune normande à mi-chemin entre le Mont-Saint-Michel et Caen, située dans le département du Calvados et la région Basse-Normandie. Capitale du Bocage normand de 14000 habitants, c'est une cité construite sur un éperon rocheux, contourné par la Vire : ici c'est le paysage de Bocage avec de nombreux ruisseaux et rivières qui se jettent dans la Vire, les maisons de granit.

✚ Contexte économique et social

Emploi	Vire	Moyenne Nationale
Taux de chômage (2005)	7,7%	9,6%
Structure de la population	Vire	Moyenne Nationale
Hommes	46,7%	48,6%
Femmes	53,3%	51,4%
Superficie	22,5 km ²	
Densité	569 hab / km ²	
Population (1999)	12 793 hab	651e

✚ L'activité économique

De grandes entreprises nationales ainsi que de nombreuses PME travaillent dans 3 principaux domaines d'activités que sont l'agro-alimentaire, la construction électrique et automobile et le travail des métaux. Plusieurs entreprises de transports viennent compléter ces activités. Elles font de Vire une cité

¹ Le GRAPE de Basse-Normandie fédère 40 associations régionales, départementales, locales ou associées dont les activités englobent la quasi-totalité des problèmes d'environnement et dont les connaissances et spécificités se complètent. Créé en 1982, le GRAPE a plusieurs objectifs : la liaison entre les associations, la gestion de moyens au service des associations, leur relation avec les administrations, les élus etc.

dynamique, jeune et en développement constant. Elles fournissent des emplois à toute la région.

Logique de développement à laquelle correspond l'action

L'action de l'ACI « Rivières et Bocages » s'inscrit dans des logiques :

- de lutte contre les exclusions sociales et professionnelles touchant les personnes en grande difficulté.
- de redynamisation des activités rurales anciennes,
- d'aménagement du patrimoine naturel,
- De développement local,
- De développement durable.

Les supports d'activités

L'association « Rivières et Bocages » assure trois activités :

- L'aménagement et l'entretien de l'espace naturel,
- L'insertion sociale et professionnelle des personnes en grande difficulté.
- La formation des salariés en parcours d'insertion,
- L'information.

Les contrats de travail

➤ **Le public**

79 personnes accueillies en 2006 : 54 bénéficiaires du RMI ; 2 personnes percevant l'AAH

3 chômeurs longue durée ; 20 jeunes dans le cadre du CIVIS

Résumé de l'action développée.

Des salariés en parcours d'insertion, recrutés dans le cadre des contrats aidés ou les politiques récentes « Emploi et environnement », effectuent des chantiers d'entretien et d'aménagement des milieux naturels (rivières, bocages, littoral). L'enjeu, pour l'association, étant de

- remobiliser et redynamiser,
- réhabituer aux rythmes de travail et à la vie d'équipe,
- revaloriser et former les salariés en parcours d'insertion.

La démarche

Le parcours d'insertion s'accompagne :

- de formations spécialisées aux « techniques nouvelles de gestion de la ripisylve ».
- de stages courts destinés au personnel des associations et des collectivités territoriales, parallèlement à des formations qualifiantes.

En 1991, la formation de " chef de chantier entretien et aménagement de la nature " fut primée par la Fondation de France.

Avec quels partenaires

Les principaux partenaires :

- Le ministère de l'Environnement et en concertation avec de nombreux interlocuteurs : agences de l'eau, entreprises, directions départementales de l'Équipement, de l'Agriculture et de la Forêt : Formation spécialisées.
- Le conseil régional : démarrage et investissement en matériel,
- Les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne : dans le cadre des PDI mis en place par la loi sur le RMI.
- L'entreprise d'insertion Seforest à Annecy,
- Le Centre méditerranéen de l'environnement à Avignon.

Objet de l'innovation

L'objet de l'innovation porte sur :

- La réimplantation d'un ancien secteur d'activité,
- La valorisation et l'amélioration de l'attractivité des activités rurales en les aidant à évoluer aux fins de mieux accueillir de nouveaux candidats.
- L'aspect « Entretien du patrimoine naturel lié à l'insertion.
- la création de structures adaptées impliquant les ACI, les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée réside d'une part dans

- La création d'activités nouvelles et des emplois nouveaux.
- L'amélioration des conditions de la gestion de l'espace naturel, de l'eau et des milieux aquatiques qui font partie du patrimoine commun de la nation.
- le renforcement de l'identité du territoire au travers de celle des réseaux de rivières et bocages.
- La prise en charge des attentes des collectivités territoriales,
- La responsabilisation des propriétaires fonciers.
- L'essaimage : au terme de leur formation, les chefs de chantiers et chefs d'équipe retournent dans leur région d'origine pour s'investir professionnellement dans l'action poursuivie par de nombreux organismes locaux.

Logique de développement à laquelle correspond l'action développée

Ces activités autour des Rivières et Bocages représentent un grand intérêt du point de vue économique et social, en ce sens l'action s'inscrit dans des logiques

1. de lutte contre les exclusions sociales et professionnelles.
2. Développement local en ce sens qu'elle participe à la valorisation d'un atout local (Rivières, Bocages et sentiers) et crée de l'activité et de l'emploi.
3. le développement durable en ce sens que les activités créées :
 1. sont viables à long terme
 2. et contribuent à l'optimisation de l'état des écosystèmes locaux menacés et au rétablissement de l'équilibre de la ceinture végétale des rives (la ripisylve). Cette zone biologique particulièrement riche joue un rôle de transition entre les milieux aquatique et terrestre.

Caractères originaux

Les actions développées par l'ACI montrent bien que les SAIE pourraient être particulièrement actives en ce qui concerne :

- l'émergence de nouvelles formes d'activités, d'emplois en milieu rural, interventions qui bénéficient généralement au développement local et au développement durable.
- L'aménagement et l'entretien du patrimoine naturel face à son abandon progressif par les propriétaires fonciers,

La structure « Rivières et Bocages » montre qu'il reste possible de simultanément « vivre, créer et travailler en milieu rural ».

✚ Types de territoires pour lesquels l'innovation présente un intérêt

Tous les territoires soucieux de protéger le patrimoine naturel, de rétablir l'équilibre de la ceinture végétale des rives (la ripisylve), zone biologique qui joue un rôle de transition entre les milieux aquatique et terrestre.

Là où il est nécessaire d'agir : Abandonnées à elles-mêmes, les rivières se bouchent peu à peu et présentent au promeneur un mur opaque et impénétrable. Les arbres vieillis et mal entretenus basculent dans le lit du cours d'eau. Ils :

- perturbent l'écoulement de la rivière,
- réduisent la luminosité qui réduit la strate herbacée et l'humus du sol s'appauvrit.

La faune n'échappe pas à cette évolution, avec une diminution du nombre des espèces tant dans l'eau que sur les rives.

Transférabilité

Le transfert nécessite une collaboration étroite en amont et en val à l'établissement d'un partenariat efficace entre :

- les ACI, les élus locaux et les services des départements,
- les régions et l'État,
- le Conservatoire du littoral et les agences de l'eau, les autres associations (nature, pêcheurs, randonneurs...).

✚ Résumé des aspects intéressants pour le transfert

Les actions développées s'inscrivent dans la combinaison de différentes logiques :

- Relance des activités ayant disparues,
- Insertion sociale et professionnelle des salariés en parcours d'insertion.
- Valorisation d'un atout local,
- Travail partenarial efficace.

Personne ressource

M. Luis VENUTO
RIVIERES ET BOCAGES
Rue de l'Allière
14500 VIRE
Tél : 02 31 66 10 00
Email : contact-14@rivieres-bocages.fr

Fiche n°8.

Localisation de la structure

L'association dénommée « Villages Accueillants », adhérente à **CHANTIER école**, est implantée à Laloubère. C'est un village de plaine situé au porte de la ville de Tarbes, dans le département des Hautes-Pyrénées, et la région Midi-Pyrénées.

Laloubère fait partie de la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes créée en 1995 dont les compétences touchent aux transports, aux gens du voyage, à la culture, aux sports, à l'environnement, au pôle universitaire et à la politique de la ville.

Population (2005) 1 645 hab Densité de population 335 hab / km²

✚ Contexte économique et social.

Population active totale	568
Taux d'activité entre 20 et 59 ans	82%
Activité dominante : Agriculture	
Taux de chômage (2005)	7,7%
Revenus moyens par ménages (2004)	19 084 € / an

Identification de la structure

✚ Historique de l'ACI

- L'association « Villages Accueillants » est créée en 1995. C'est est une association d'utilité sociale dans la mesure où son action s'inscrit dans la logique :
 - o D'insertion et réinsertion sociale des personnes exclues,
 - o De sas vers l'insertion professionnelle,
 - o D'un lieu ouvert d'échanges avec d'autres acteurs publics locaux et urbains pour lesquels il existera une animation spécifique de découverte sur les jardins, la nature et les pratiques agricoles.

✚ Supports activités :

- o Agriculture,
- o Bâtiment,
- o Maraîchage biologique,
- o Entretien des espaces naturels (aménagement des rivières, travaux forestiers, espaces verts, sentiers)

✚ Les bénéficiaires :

Le Public

- 70 personnes en parcours d'insertion en 2006.
- Ces personnes sont issues en priorité du territoire d'intervention (donc ruraux) et sont exclues socialement et professionnellement (Rmiste, chômeur longue durée, Public carcéral et handicapés.
- Accent porté sur la mixité.

✚ Contenu de l'action développée

Une réponse à la demande sociale du territoire.

- Couveuse de nouveaux projets, de nouvelles activités, de nouvelles expériences pratiques.
- insertion sociale et professionnelle des salariés en parcours d'insertion :

Le site est conçu comme un lieu de rencontre entre urbains et ruraux, autour de la découverte du patrimoine agricole et rural local.

Logique de développement à laquelle correspond l'action

La logique s'inscrit dans :

- Politique de lutte contre les exclusions,
- La promotion des ressources endogènes du territoire,
- Développement local
- Développement durable.

Quels partenaires ?

Les différents partenaires mobilisés

- FSE : Objectif 3 mesure 14 et 15 et Objectif 2/ Financement de fonctionnement + formation
- Le Conseil régional Midi-Pyrénées (mise à disposition de foncier/40 h)
- Le Conseil Général Hautes – Pyrénées : PDI + salaires CAV,
- DDTEFP : subvention, F.D.I.
- Communauté de communes Maubourguet : mise à disposition de site,
- Les organismes sociaux départementaux : GIP ; MSA, Caisse d'épargne
- Les réseaux : CHANTIER école, Bienvenue à la ferme, GAB 65, Accueil Paysan.

Résumé de l'action innovante développée.

L'ACI dénommé « Villages Accueillants » est à l'origine d'une pépinière consistant à développer et tester en conditions réelles ce que pourrait être une couveuse de « projets », d'activités, de structures économiques et marchandes dans des secteurs potentiellement en demande notamment :

- Activités :
 - agricoles de type agro-biologique, maraîchage biologique,
 - commerciales en entretenant des échanges entre milieu rural et urbain, touristiques et pédagogiques
- Projets :
 - accompagnement et aide des bénéficiaires qui veulent se lancer dans une activité agricole à se former et à s'installer.
 - Création d'emploi
- L'insertion professionnelle des salariés en parcours d'insertion est associée à un plan d'ensemble. D'autres problèmes, aussi graves, sont étroitement imbriqués et traités. C'est le cas notamment l'accès :
 - au logement et la gestion urbaine de proximité,
 - à la santé, aux soins et à la prévention,
 - aux dispositifs de facilitation de l'accès à la formation,
 - es liens établis entre ces activités de lutte contre l'exclusion et les autres actions de la structure en particulier la formation.

La démarche

Répondre aux attentes du territoire :

Villages accueillants a impulsé :la création, dès 2001, d'une exploitation agricole d'insertion pour répondre à un besoin local important :

- de salariés agricoles formés,
- de produits locaux : oignons de Trébons et Haricots tarbais.
 - D'accompagnement de porteurs de projets,
 - Placement en entreprise.

L'exploitation agricole d'insertion est à vocation économique et sociale. Intégrant production, commercialisation, voire transformation des produits agricoles (Oignons, haricots, culture du seigle, culture de la vigne, légumes anciens et exotiques etc.) elle se situe sur le secteur marchand aux fins de donner un sens à son rôle de sas vers l'emploi.

- La mis en place, dès 1997, d'un « Chantier école » sur les techniques de construction en pierre sèche. Ce projet a aboutit à la création d'une entreprise spécialisée (SARL Bâtir) dans le secteur du bâtiment.
- La réalisation de Jardins potagers et ornementaux, Parc de basse -cour (canards, volailles), Jardins thématiques à vocation de visite, « Jardins et parcs » dans le cadre de « Chantiers école » dont les finalités consistent en la formation des salariés, l'insertion professionnelle et l'accueil de public pour la sensibilisation et la découverte.
- la création, dès 1996, d'une association pour gérer 25 Jardins familiaux. L'enjeu, pour la structure, étant de satisfaire la demande des salariés en parcours d'insertion d'une parcelle de terrain afin de cultiver pour leur consommation.
- favoriser un soutien actif aux structures nouvelles.

Objet de l'innovation

L'objet de l'innovation porte sur un ACI conçue comme :

- une pépinière de « projets », d'activités nouvelles, de structures économiques et marchandes, d'ouverture de nouveaux marchés générateurs d'emplois et du développement local.
- un lieu d'expériences pédagogiques, pratiques et de solidarité.

✚ Les principales techniques caractérisant l'innovation

Les techniques qui caractérisent l'action innovante sont les suivantes : l'accompagnement au projet est avant tout :

- une réponse à un besoin territorial identifié
- un projet valorisant les potentialités locales
- un projet s'intégrant aux politiques de développement local et développement durable.
- Un projet ancré au niveau de territoire,

Chercher une meilleure valeur ajoutée en transformant ou en vendant directement les produits.

✚ Effets spécifiques attendus de l'innovation sur le développement local

Les effets attendus

- Un sas vers l'emploi,
- Valorisation du territoire et son environnement,
- L'intégration de l'ACI dans un projet pédagogique et économique, social et environnemental concerté avec les collectivités locales.
- Procuration d'un complément de revenu aux salariés en parcours d'insertion,

- Établir, consolider, voire tisser le lien social en milieu rural,
- lutter contre la désertification de l'espace rural et à l'aménagement du territoire. L'installation d'un jeune agriculteur, c'est une famille et des enfants en plus sur le territoire communal ce qui peut contribuer au maintien de services publics.

Caractères originaux

Les caractères originaux :

- un nouveau mécanisme contractuel
- un montage financier original
- Un projet innovant et non figé
- une réponse à une démarche de projet de territoire
- Implication d'une collectivité territoriale dans les dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes agriculteurs.
- une transversalité importante
- un ACI qui valorise l'implication de l'agriculture, l'environnement dans l'insertion sociale et professionnelle. En ce sens qu'elle permet aux salariés en parcours d'insertion de découvrir les métiers de l'agriculture, des espaces verts, de maraîchage.

Un ACI conçu comme une pépinière d'activités nouvelles et de projets nouveaux dans le cadre de lutte contre l'exclusion d'une part, et, le développement local d'autre part.

La valeur ajoutée

La valeur ajoutée se décline sur plusieurs plans qui relèvent :

- Dans la valorisation des métiers d'agriculteurs au travers la :
 - Création et la promotion d'un espace agricole et culturel.
 - L'ACI assume la multifonctionnalité du milieu rural, valorise les ressources locales et joue sur la pluriactivité pour asseoir son autonomie, répondre aux attentes des acteurs locaux. Il constitue ainsi un enjeu incontournable pour l'avenir du territoire.
- Dans la création d'emplois et la sécurisation économique des salariés ruraux par l'accès à des revenus complémentaires,
- dans le développement d'un lien entre ville-campagne par le biais de la commercialisation des « paniers bio »
- Dans le fait que l'action développée s'inscrit dans une vraie démarche de développement local en milieu rural.

Les facteurs les plus déterminants de la réussite

Les facteurs déterminants de la réussite de l'opération relèvent de l'implication des différents partenaires institutionnels nationaux et européens.

- Conseil régional : Foncier
- Conseil général : financement des RMI, encadrement technique.
- DDTEFP : subvention
- FSE : aides
- les prescripteurs particulièrement l'ANPE.
- Les partenaires économiques et associatifs locaux (la Coopérative de Haricot tarbais et l'association des producteurs d'oignons de Trébon).
-

Types de projets pour lesquels l'innovation présente un intérêt

L'innovation intéresserait l'ensemble des territoires ruraux notamment les territoires touchés par le vieillissement des chefs d'exploitation, le nombre important de chefs d'exploitation sans repreneurs et l'exclusion touchant de plus en plus de personnes installées en milieu rural.

Ces problématiques constituent le principal déficit que doit relever le milieu rural.

Transférabilité

La question du foncier, d'un local, des capitaux, des partenaires, de la concurrence (menacer l'activité existante d'un acteur potentiel local), se pose. Dans des zones peu densément peuplée, le territoire d'intervention de la structure est nécessairement vaste : ignorée cette règle peut conduire tout le monde à la faillite.

La principale condition d'un transfert réussi est l'inscription de la structure dans une dynamique locale de partenariat dont l'objectif est l'établissement des liens d'impact :

- L'établissement d'un partenariat avec les institutionnels, les partenaires économiques et associatifs.
- un partenariat regroupant comme interlocuteur de l'ACI les partenaires économiques et associatifs locaux, voire l'ensemble des principales organisations professionnelles agricoles (ADASEA, MSA, Chambre d'Agriculture, CGER, CDJA, Crédit Agricole, SAFER).

Personne ressource

M. Thierry BACK
VILLAGES ACCUEILLANTS
62 avenue Foch B.P. 5
65311 LALOUBERE CEDEX
Tél : 05 62 45 20 52
Email : villacc@hotmail.com

Fiche n°9

Identification de la structure : Vie vert

✚ Localisation

Veynes est une commune située dans le département des Hautes-Alpes et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. ([Code Insee](#) : 05179 ; [Code postal](#) : 05400)

- **Caractéristiques essentielles du territoire (zonage, population...)**

Population : 3202 hab»

Densité : 73 hab / km²

✚ Contexte économique et social

Population active : 1 130 »

Chômeurs : 157»

Taux de chômage : 9,9%

L'activité dominante : l'agriculture

La pédagogie de la structure

La pédagogie de la structure « Villages des jeunes » adhérente à **CHANTIER école**, s'inscrit dans des logiques :

- de solution des problèmes identifiés :
 - l'exclusion sociale et professionnelle des personnes
 - la mobilité du fait que les salariés en parcours d'insertion sont issus de territoires différents : 7 résident à Veynes, 1 personne à Aspres, 1 PR à Lus La Croix Haute.
 - l'isolement social
- De développement local

L'ACI n'est pas l'objectif mais le moyen de faire émerger un projet professionnel et à terme de permettre l'emploi durable du bénéficiaire dans le secteur des métiers du paysage.

✚ Les supports d'activités

Développement de la pluriactivité : Cuisine, Hôtellerie, Maçonnerie, Second bâtiment, Plomberie, Électricité, Jardin potager, Environnement, 1er niveau mécanique auto. Pour l'ACI, la pluralité des supports pédagogiques permet :

- D'adapter des postes de travail aux différentes compétences des Concernant les bénéficiaires,
- De répondre aux attentes des salariés,
- D'améliorer l'intérêt au travail,
- De susciter la motivation : combattre l'absentéisme.

✚ Les bénéficiaires

Recrutés sous contrats d'avenir (CA) ou sous contrat d'accès à l'emploi (CAE), les Bénéficiaires sont des Personnes issues du territoire rural du Vexin et identifiées en difficultés sociales et professionnelles.

Il s'agit d'individus avec des problématiques uniques et complexes. Le principe de l'accompagnement « global » doit :

- s'inscrire dans la durée

- et prendre en compte cet ensemble au-delà des cloisonnements administratifs.

Démarche

L'ACI refuse de dissocier les problématiques sociales et professionnelles des personnes. La démarche s'appuie avant tout sur une appréhension globale des situations individuelles et sur la résolution des problèmes des salariés liés au logement, à la mobilité, à l'illettrisme, à la rupture familiale, à la santé etc.

Le diagnostic professionnel consiste en le repérage des étapes de développement personnel et l'appréciation qualitative de toute proposition de formation. Cette approche qualitative mérite d'être mieux identifiée et dotée de pratiques de médiations communes : rencontres triparties entre le salarié et les interlocuteurs de son parcours : référent d'un dispositif, d'une étape.

L'offre de formation concerne la mise à disposition des salariés de l'outil informatique et d'un intervenant extérieur sollicité pour apporter des connaissances élémentaires du droit du travail : le rapport à l'employeur, la fiche de paie, le contrat, éducation civique.

La formation suppose aussi la mise à l'emploi de personnes en difficulté par le biais de Stage, de missions ponctuelles en entreprise, de Formation en mobilisant les ressources et moyens existants.

Résumé de l'action développée.

Contrairement à la plupart des actions de lutte contre la mobilité, l'action développée par l'ACI, « Villages des jeunes », est fondée sur une démarche ayant comme visée le développement des solutions concrètes en direction des salariés en parcours d'insertion mais aussi de trois personnes SDF. L'action consiste en la mise à leur disposition exceptionnelle :

- des chambres à coucher, des douches, une machine à laver le linge
- un repas complet et équilibré.

L'enjeu, pour l'ACI, étant de leur permettre, au quotidien, de lever les freins à la mobilité et favoriser le retour à l'obtention d'un logement et à l'emploi.

Les partenaires

Le conseil général

Le conseil régional finance à hauteur de 40% la formation des salariés de parcours d'insertion. Aide pour l'achat d'un véhicule, plus complément fonctionnent

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée réside dans :

- la solution d'un problème identifié : mobilité et l'exclusion par :
 - l'aménagement des chambres d'accueil pour des SDF en période hivernale.
- L'inscription des ces personnes dans un parcours d'insertion. Ce support :
 - favorise la mobilisation de chaque salarié,
 - renforce la confiance en soi,
 - valorise les personnes concernées,
 - la revalorisation à leurs propres yeux des salariés en parcours d'insertion,
 - Facilité l'autonomie des salariés,
 - l'ouverture sur l'extérieur du territoire, sur la culture et les différents services publics de l'emploi.

L'éventualité d'une insertion sociale et professionnelle ne peut être envisagée sans cet indispensable – et difficile – travail préalable (répondre au problème de mobilité).

Objet de l'innovation

L'innovation porte sur une nouvelle approche de la mobilité : L'aménagement de chambres pour des personnes qui ne peuvent pas poursuivre leur parcours d'insertion du fait de :

- l'isolement géographique,
- la difficulté d'accès aux chantiers notamment pendant la période hivernale,
- l'exclusion sociale (SDF).

Dans le contexte actuel et la vie quotidienne, la mobilité est un facteur :

- d'insertion sociale et professionnelle
- d'autonomie des personnes.

Effets spécifiques attendus de l'innovation sur le développement local

L'amélioration des conditions d'intégration sociale et professionnelle des personnes exclues, la lutte contre l'exclusion et pour une meilleure cohésion sociale et intergénérationnelle.

Caractères originaux

Les caractères originaux sont :

- la démarche de type contractuelle (engagement à participer des bénéficiaires),
- la prise en charge des attentes d'un public marginalisé, voire oublié, à savoir les SDF.

Transférabilité

Le transfert nécessite une implication forte dans la durée des collectivités locales. Il est important également d'adosser l'action à un chantier d'insertion pour ne pas perdre de vue l'objectif principal : l'insertion sociale et professionnelle des personnes.

Résumé des aspects intéressants pour le transfert, dans l'opération ou dans la conduite du projet.

Les aspects les plus intéressants pour un transfert sont :

- l'engagement et la motivation de l'équipe des salariés permanents et des bénévoles,
- la lutte contre la mobilité des personnes exclues

Personne ressource

Mme Clotilde FENOY
Villages accueillants
39, rue de Surville
05400 VEYNES
Tél : 04 92 57 26 80
Email : villagesdesjeunes@free.fr

Fiche n° 10

Identification de la structure

✚ Localisation

Région : Ile de France ; Département : Val d'Oise ; Commune : Cormeilles – En – Vexin
Arrondissement : Pontoise Canton : Marines

✚ Caractéristiques essentielles du territoire (zonage, population...)

La commune de Cormeilles-en-Vexin

Population : 861 hab.

Superficie : 9.56 km² Code INSEE : 95177 Code postal : 95830 (Chiffres 1999)

✚ Contexte économique et social

Taux de chômage (2005) 6,1% (données nationales 9,6%)

L'activité dominante : l'agriculture

Contenu de la pédagogie de l'ACI

La pédagogie de la structure « Vie Vert » adhérente à **CHANTIER école**, s'inscrit dans des logiques :

- d'insertion des jeunes et des exclus,
- de solution d'un problème identifié : mobilité et illettrisme
- autre : problèmes isolement social, difficulté à affranchir la porte, replier sur eux-mêmes.
- De développement de l'accompagnement et de l'apprentissage des savoirs faire et des savoirs être, la culture de l'autonomie.

L'ACI n'est pas l'objectif mais le moyen de faire émerger un projet professionnel et à terme de permettre l'emploi durable du bénéficiaire dans le secteur des métiers du paysage.

✚ Les supports d'activités

Les travaux en marge de la sphère concurrentielle, peu mécanisés et à forte plus value écologique notamment la restauration, l'entretien ou l'aménagement :

- des espaces naturels
- des rivières et de leurs bassins versants,
- des cours d'eau, les ravines, les haies champêtres, les mares, les fossés.
- des E.N.S. (espaces naturels sensibles) du Conseil général : marais, pelouses calcicoles, zones boisées... des réserves naturelles, réserve naturelle des coteaux de Seine en cours de classement
- des zones rurales : le petit patrimoine rural, (Ponts, lavoirs, déversoirs,...), les chemins et sentiers, les zones sales...

✚ Quels donneurs d'ordres ?

Les collectivités locales du territoire du PNR et plus particulièrement :

Le Conseil Général, le PNR, les Syndicats intercommunaux, les Communes.

La Communauté de communes et porteuse de chantiers.

✚ Les bénéficiaires

Recrutés sous contrats d'avenir (CA) ou sous contrat d'accès à l'emploi (CAE), les Bénéficiaires sont des Personnes issues du territoire rural du Vexin et identifiées en difficultés sociales et professionnelles.

Résumé de l'action développée.

Contrairement à la plupart des actions de lutte contre la mobilité et l'illettrisme, l'action développée par l'ACI est fondée sur une démarche ayant comme visée le développement de la culture de l'autonomie chez un public jusque-là peu voire pas concerné par ce type d'action.

A travers un programme ludique et adapter à la vie quotidienne des salariés en parcours d'insertion, la structure prend en compte des contraintes que peuvent rencontrer des bénéficiaires ruraux. C'est le cas notamment de l'illettrisme et de la mobilité. Pour répondre à ces deux problématiques, elle propose aux salariés en parcours d'insertion plusieurs solutions :

- Mise à disposition de vélos et de cyclomoteurs, développement du covoiturage, mais aussi le permis de conduire,
- Initiation des salariés en parcours d'insertion à l'Internet pour lutter contre l'illettrisme aussi bien que l'isolement social :

L'enjeu du permis de conduire et de l'Internet dépasse largement le seul accès à la structure et la culture. Il s'agit de développer l'autonomie des salariés en parcours d'insertion.

La démarche

- une pédagogie du « savoir faire » :
- des ateliers de :
 - l'écrit, du calcul, de prise de la parole,
 - la familiarisation avec l'Internet.
 - Découverte du site de l'ANPE, du Conseil général et du conseil régional.
 - Accès aux droits et aux soins.

Une action pédagogique qui consiste en 192 heures :

- apprentissage d'un logiciel Code de la route pour passer le permis de conduire,
- Acquérir une certaine maîtrise de l'Internet.
- Utiliser le site Internet de l'ANPE,
- Rechercher et lire une annonce,

Les encadrants et ou l'accompagnateur assurent :

- l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité, sans formation qualifiante,
- Le relais auprès de certains organismes de formation : les salariés sont incités à intégrer une session de formation : l'encadrement de ces salariés nécessite également une attention particulière.

L'enjeu, pour la structure, étant de développer l'autonomie progressive des salariés grâce à une méthode pédagogique souple, adaptée à la vie quotidienne des salariés et intégrant les nouvelles technologies.

Les partenaires

Le conseil régional finance à hauteur de 30 à 40% la formation des salariés de parcours d'insertion.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée réside dans :

- la solution d'un problème identifié : mobilité et illettrisme par le développement de la culture de l'autonomie par le biais de l'Internet. Ce support :
 - favorise la mobilisation de chaque salarié,
 - renforce la confiance en soi,
 - valorise les personnes concernées,
 - la revalorisation à leurs propres yeux des salariés en parcours d'insertion,
 - Facilite l'autonomie des salariés,
 - l'ouverture sur l'extérieur du territoire, sur la culture et les différents services publics de l'emploi.

Objet de l'innovation

L'innovation porte sur une nouvelle approche de l'illettrisme et de la mobilité : développement de l'autonomie des salariés en parcours d'insertion dans un cadre de convivialité et ouverture de l'action pédagogique vers l'Internet.

Dans le contexte actuel et la vie quotidienne, il est nécessaire qu'une personne ait des bases en technologie de l'information et de la communication (TIC).

✚ Effets spécifiques attendus de l'innovation sur le développement local

L'innovation contribue au développement de l'autonomie des salariés et à l'amélioration des conditions d'intégration ainsi qu'à une meilleure cohésion sociale, voire intergénérationnelle.

L'illettrisme est un facteur d'intégration de lien social et intergénérationnel.

La mobilité est un facteur d'insertion sociale et professionnelle.

✚ Caractères originaux

Les caractères originaux sont la démarche de type contractuelle (engagement à participer des bénéficiaires) et la lutte contre la mobilité et l'illettrisme au sein de la structure avec les autres supports d'activités offertes. Ces priorités (illettrisme et mobilité) proposées ne constituent pas à elles seules un plan d'ensemble. D'autres problèmes, aussi graves, sont étroitement imbriqués et traités/ L'accès :

- au logement et la gestion urbaine de proximité,
- à la santé, aux soins et à la prévention,
- aux dispositifs de facilitation de l'accès à la formation,
- les liens établis entre ces activités de lutte contre l'illettrisme et les autres actions du centre social en particulier culturelles.

L'éventualité d'une insertion professionnelle ne peut être envisagée sans cet indispensable – et difficile – travail préalable. La raison est simple. Le profil des publics recrutés.

Transférabilité

Le transfert nécessite d'adosser l'action à un chantier d'insertion et de pouvoir mobiliser dans la durée l'institutionnel, le financeur et les salariés en parcours d'insertion.

✚ Résumé des aspects intéressants pour le transfert, dans l'opération ou dans la conduite du projet.

Les aspects les plus intéressants pour un transfert sont :

- l'engagement et la motivation :
 - de l'équipe des salariés permanents et des bénévoles,
 - des bénéficiaires à participer aux ateliers.
- une action de lutte contre l'illettrisme et la mobilité qui :
 - associe le développement de l'autonomie des salariés aux autres dispositifs.
 - Fait place à une approche pédagogique dans un cadre ludique, convivial et intégrant une dimension culturelle.

Personne ressource

M. Marc LAMBERT
Vie Vert
5 rue de Montgeroult
95830 CORMEILLES EN VEXIN
Tél : 01 34 66 44 88
Email : association.vievert@wanadoo.fr

Fiche n°14

Localisation de la structure

Association Insertion Développement Entraide Emploi (IDEE) est implantée à Brasparts, dont le nom breton est Brasparzh. C'est une commune du département du Finistère, dans la région Bretagne ; intercommunalité : Communauté de communes du Yeun Elez

✚ Caractéristiques essentielles du territoire

De par sa situation, dans le parc naturel régional d'Armorique, ce petit bourg des Monts d'Arrée offre de nombreuses possibilités touristiques.

Superficie : 46,69 km²

Population sans doubles comptes 1 039 hab. (1999)

Densité : env. 22 hab./km²

Supports d'activités

- Bâtiment petit patrimoine
- Environnement petit patrimoine
- Maraichage horticulture

✚ Les bénéficiaires

- 12 apprentis en insertion qualifiée
- 8 en contrat d'avenir (CA)
- 4 en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Résumé de l'action développée

« Habitation » est un programme partenarial d'insertion par le logement destiné à améliorer l'habitat de personnes allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), propriétaires de logements dégradés ou insalubres. Les réhabilitations entreprises sont aussi l'occasion de faire à l'emploi des personnes éloignées du monde du travail. 15 logements feront ainsi l'objet d'une rénovation dans l'arrondissement de Châteaulin, sous la houlette de l'association IDEE.

✚ La démarche

En concertation avec Habitat et développement Bretagne et l'assistance sociale (ou la tutrice du bénéficiaire), IDEE élabore le projet de réhabilitation, après une étude et un diagnostic du bâti. L'achat des matériaux relève également de la responsabilité de la structure, maître d'œuvre délégué. Le montage financier de chaque projet combine une prime à l'amélioration de l'habitat (PAH), et éventuellement un subvention pour suppression d'insalubrité avec des subventions du Conseil général et de l'État, plus un prêt sans intérêt consenti par la Caisse d'allocations familiales du Sud Finistère.

✚ Les partenaires

- Le Conseil général du Finistère
- L'Europe (Fonds social Européen)

- L'État à travers ses services déconcentrés
- L'association « Habitat et Développement Bretagne »

L'objet de l'innovation

Une mesure d'insertion mise en place par le conseil général à titre expérimental dans l'arrondissement de Châteaulin, qui fait d'une pierre deux coups :

- améliorer la qualité de l'habitat de personnes allocataires du RMI, propriétaires de logements dégradés voire insalubres, et contribue ainsi à bâtir les fondations d'une insertion durable. Car le bénéficiaire prend part aux travaux : une formation sur la sécurité et les techniques du bâtiment lui est dispensée.
- faciliter la réinsertion professionnelle de personnes éloignées du travail. Les salariés peuvent accéder éventuellement à une formation qualifiante complémentaire. Des artisans locaux interviennent également au cours des chantiers prodiguant des conseils ou assurant même des formations potentielles et certains travaux.

Personne ressource

IDEE

M. Gérard GUEN

Impasse de la Salle des Fêtes

29190 BRASPARTS - Finistère

assidee@wanadoo.fr

02 98 81 49 49